

**Communiqué de presse**  
**Projet d'agglomération de Delémont : 2<sup>e</sup> génération**

Delémont, le 23 avril 2012

Le Projet d'agglomération de Delémont de 2<sup>e</sup> génération (PA2) est en consultation publique du 23 avril au 18 mai. Il s'inscrit dans une dynamique démographique et économique favorable. Il confirme et renforce les orientations décidées en 2007 en mettant l'accent sur les axes suivants. Le Sud de l'agglomération s'affirme comme l'espace qui procure à l'agglomération l'essentiel des espaces pour couvrir les besoins de son développement économique. La gare de Delémont est un pôle nécessitant la cohérence des projets. L'habitat doit être valorisé, comme les transports publics et la mobilité douce, tout en ménageant l'espace agricole et paysager.

Le Projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération (PA2) est en consultation publique du 23 avril au 18 mai. Le Conseil d'agglomération a validé ses grandes lignes, préparées depuis une année par la commission d'aménagement de l'agglomération, en partenariat avec le Service cantonal de l'aménagement du territoire.

Ce PA2 s'inscrit dans une dynamique démographique et économique plutôt favorable pour l'agglomération. Elle fait apparaître de nouveaux enjeux pour organiser le développement territorial. Il s'agit en effet pour l'agglomération de Delémont de promouvoir le développement démographique, économique et social tout en assurant la cohérence et la durabilité de ces derniers.

Le PA2 confirme et renforce les orientations décidées en 2007 basées sur la volonté de soutenir à la fois l'attractivité et la diversité de la dimension « ville » de l'agglomération et valoriser l'identité de « campagne » qui la caractérise.

Les cinq axes suivants résument les orientations renouvelées de ce projet :

- Le « territoire de confluence » dans la partie Sud de l'agglomération – ainsi nommé parce que situé à la confluence des réseaux naturels et des réseaux des infrastructures de transports – s'affirme comme l'espace qui procure à l'agglomération l'essentiel des espaces pour couvrir les besoins de son développement économique. Le PA2 vise à maîtriser l'évolution de cette partie de l'agglomération si l'on veut faire jouer à ce territoire le rôle moteur que l'on attend.
- La convergence d'intérêt autour de la gare de Delémont au Nord comme au Sud des voies confirme l'intérêt du pôle de la gare pour les acteurs économiques et les habitants. Le PA2 veut assurer la cohérence entre les projets qui se dessinent pour faire de ce quartier un lieu très attractif.
- La forte vitalité des localités de l'agglomération est une donnée de l'identité de l'agglomération. Le PA2 veut affirmer dans les plans d'aménagement des localités une organisation qui valorise la proximité de l'habitat avec la nature, favorise l'accueil de nouveaux habitants et préserve le patrimoine bâti.
- L'importance des localités exige une offre de transport public performante et des parcours de mobilité douce sûrs et agréables. Le projet soutient la poursuite du développement de ces modes de mobilité qui rencontrent l'adhésion du public.
- Et, enfin, la vision de cette agglomération intègre l'idée de contenir l'étalement et la dispersion des habitations pour préserver le paysage et l'espace agricole.

Le PA2 exprime la volonté d'une utilisation parcimonieuse des espaces, un travail auquel Canton et communes s'attachent et qui doit être poursuivi dans l'action de gestion du territoire.

Le programme d'action qui accompagne le PA2 définit un ensemble de 30 mesures dans les domaines du transport collectif, de la mobilité douce, de la circulation, de l'urbanisation et du paysage, pour concrétiser sur le terrain les orientations arrêtées. Elles seront réalisées dans les 10 ans à venir pour apporter à la population les améliorations dans sa pratique quotidienne de l'agglomération et lui faire apprécier « la ville à la campagne ».

Le document complet peut être consulté dans les secrétariats communaux. Il est téléchargeable sur [www.agglod.ch](http://www.agglod.ch). Les réponses à la consultation doivent parvenir au Service de l'aménagement du territoire, 2 rue des Moulins, 2800 Delémont, jusqu'au 18 mai dernier délai.

-----  
**Personnes de contact:**

M. Pierre Kohler, Maire, Président du Conseil  
d'agglomération de Delémont  
Hôtel de ville  
2800 Delémont  
pierre.kohler@delemont.ch  
+41 32 421 92 19

M. Dominique Nusbaumer, Chef du Service de  
l'aménagement du territoire  
Responsable de la Direction technique et de  
coordination  
Rue des Moulins 2  
2800 Delémont  
dominique.nusbaumer@jura.ch  
secre.sat@jura.ch  
+41 32 420 53 10

M. Henri Erard, mandataire responsable de  
l'organisation et du secrétariat  
Erard Sàrl  
Allée des Soupirs 1  
2900 Porrentruy  
arj@bluewin.ch  
+41 32 466 34 54